
Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal envoyé par la société populaire de la commune de Port-Solidor (Côtes-du-Nord) relatif à la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal envoyé par la société populaire de la commune de Port-Solidor (Côtes-du-Nord) relatif à la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794).

In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24844_t1_0017_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Une nouvelle conspiration plus affreuse, plus sanguinaire que les autres, dont nous n'avons appris l'existence qu'avec horreur, qui avoit des agens jusqu'au milieu de nous, qui se couvrant du manteau du patriotisme, cherchoit à nous replonger dans un nouvel esclavage a porté sur l'échafaud la peine due à ses crimes.

Tels sont, sages représentans, les traits qui vous immortaliseront et assurent le bonheur du peuple français; recevez les félicitations d'une société populaire à son berceau, composée de trois cent patriotes, vrais Sans-culottes qui tous les Decadi quittent la charrue pour s'instruire de vos sages décrets; notre confiance pour vous ne peut s'accroître. Nous vous invitons, au nom du salut du peuple français, au nom de notre devoir, à rester à votre poste et à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau de la République, que vous ne l'avez rendu au port et mis à l'abri de toutes espèces de tempêtes et de tourmentes.

Nous ne sommes ni savans, ni très éclairés, peu de nous savent écrire, mais nous saurons tous combattre et mourir pour le salut de la patrie, le maintien de la République une et indivisible, et pour la liberté et l'égalité.

Nous avons depuis notre formation en société populaire fait hommage à la patrie des objets suivans que nous avons remis soit au ci-devant Comité central de Moulins, soit au District ou au Comité de surveillance de Val-Libre: [suit l'énumération des dons mentionnés ci-dessus au p.-v.]

GUILLARD (*présid.*), CHABRIER, LETAULT, VILLERAT, LEMAUX, MONDADOY, CHOSSAT, BOURSON, DESVERNOIS fils, DESVERNOIS le jeune, BERTHELET, J. MILLIN, DUROCHER, BOISSEAU, GUITTARD, BARROIS, BARROIS fils, BARROIS, CUNIN, PÉJOUX (*off. de santé*), PÉJOUX, FOULHOUSE, DESVERNOIS, BUFFENOIR, LE BLANC, GRUET, ENNE, BOUROT, FRADIN, J. JOT, PARROT, GRUET, BOUILLY, BOISSEAU, DESCOMBES (*secrét.*), DUROCHER (*secrét.*) [et 3 signatures illisibles].

28

La société populaire de la commune de Port-Solidor (1) fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de l'Être Suprême. La Convention nationale applaudit aux inscriptions républicaines et morales qui ornoient les bannières qui précédoient la garde nationale et les autorités constituées qui ont assisté à cette fête, et elle en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi du procès-verbal au comité d'instruction publique (2).

29

La société populaire de la commune d'Epinau-sur-Orges, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur ses glo-

(1) Côtes-du-Nord.
(2) P.V., XL, 10.

rieux travaux, sur l'heureuse providence qui a fait échapper Robespierre et Collot aux poignards des contre-révolutionnaires, et elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les bases de la liberté et de l'égalité soient parfaitement affermiées. Jouissez de vos vertus, dit cette société à la Convention nationale: le génie de la Révolution plane sur la République; il nous enflamme de vos immortels travaux. Notre commune n'est plus qu'une assemblée de frères; nous nous récréons ensemble, femmes, enfans, vieillards: notre union y fait naître les plaisirs et les jeux. Nous élevons des montagnes; nous y plantons les arbres de la liberté et de l'égalité; à l'ombre de ses rameaux, nous lisons vos décrets et vos lois, et chaque jour de décade devient pour nous une fête.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

30

La société populaire de Strasbourg témoigne à la Convention nationale la vive indignation dont elle a été pénétrée, en apprenant que les poignards des contre-révolutionnaires avoient menacé les jours de Robespierre et Collot. Nous répondons, lui dit-elle, comme vous aux lâches complots de Pitt, d'exterminer jusqu'au dernier de ses vils satellites.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Strasbourg, s. d.] (3).

« Citoyens Représentans

Les amis de la liberté et de l'égalité à Strasbourg ont fremi d'indignation à la nouvelle des dangers que la rage contre révolutionnaire vient de faire courir à deux des plus fermes défenseurs des droits du peuple; ils repondent comme vous aux lâches complots de Pitt par des sermens d'exterminer jusqu'au dernier de ses vils satellites.

Craignoient ils tous les tirans conjurés que les républicains françois n'eussent pas encore assés d'horreur pour leurs attentats; ils apprendront sans doute par l'unanimité de nos félicitations qu'ils aiguisent en vain leurs poignards, qu'ils trouveront dans chacun de nous un autre Geffroi tout prêt à sacrifier sa vie pour garantir celle des représentans du peuple français des coups portés par de lâches assassins. Que les despotes assés vils pour les employer devorent actuellement leur honte, Robespierre et Collot d'herbois ont échappé à leur vengeance. Le genie de la liberté les a conservé à la République pour le triomphe des vertus et l'entière destruction de la tyrannie. Vive la République, une et indivisible et démocratique! »

LITERET, ROYER, PEUREUX (*secrét.*), JAREZ, LAURENT, GRAFFENAUER (*secrét.*), LESPINARÈDE (*présid.*), GIRAULT (*secrét.*), DIDIER, ZAY, GUZEL, ROSAL, BAILLOUD, LABEAUME, HUGARD, WOLFF fils.

(1) P.V., XL, 10.
(2) P.V., XL, 11.
(3) C 309, pl. 1202, p. 11.